

BAREME DES HONORAIRES

- TVA 20 % -

IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION, COMMERCIAL,
PROFESSIONNEL, TERRAIN ET FONDS DE COMMERCE.



CENTURY 21

Rond Point de l'Europe

38b rue Mangin – B.P. 20 221

57506 SAINT AVOLD Cedex

Tél : 03.87.00.00.21

Fax : 03.87.81.61.43

Email : rondpointdeleurope@century.fr

Site internet: century21rondpointdeleurope.com

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21

century21.fr

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

➤ HONORAIRES DE TRANSACTION

(A la charge du vendeur sauf convention contraire)

Prix de vente compris entre:	Montant des honoraires TTC :
0 et 60.000 €	5 000 €
60.001 € et 75.000 €	09.00 %
75.001 € et 90.000 €	08.50 %
90.001 € et 120.000 €	07.00 %
120.001 € et 150.000 €	06.00 %
150.001 € et 180.000 €	05.50 %
180.001 € et 250.000 €	05.00 %
250.001 € et 350.000 €	04.50 %
350.001 € et 450.000 €	04.00 %
> 450.001 €	03.50 %

Barème dégressif par tranches: Les honoraires sont calculés sur le prix de vente.

➤ HONORAIRES DE LOCATION

1/Habitation, Mixte et Meublée

(La loi ALUR a instauré un plafonnement des honoraires de location imputés aux locataires, applicable à compter du 15 SEPTEMBRE 2014).

Année de référence : 2014 - Zone non tendue

- Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC maximum.
- Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC maximum.

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	4 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERT
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	4 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

SARL Rond Point de l'Europe au capital de 8.000 € - 504 377 284 RCS Sarreguemines Siège social: 38b, rue Mangin à BP 20221-57500 SAINT-AVOLD CEDEX - Tél.03.87.00.00.21 Carte professionnelle portant la mention « Transaction sur immeubles et fonds de commerce * Gestion immobilière » numéro CPI 5704 2018 000 025 892, délivrée par la Chambre d'industrie et de Commerce de METZ -57, Caisse de garantie FNAIM-CGAIM: 89, rue La Boétie à 75008 PARIS ; numéro d'adhérent 40 804 C – G : 120 000 euros T : 120 000 euros Numéro de TVA intracommunautaire: FR 55 504 377 284

BAREME DES HONORAIRES

- TVA 20 % incluse -

IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION, COMMERCIAL,
PROFESSIONNEL, TERRAIN ET FONDS DE COMMERCE.



CENTURY 21

Rond Point de l'Europe

38b rue Mangin – B.P. 20 221

57506 SAINT AVOLD Cedex

Tél : 03.87.00.00.21

Fax : 03.87.81.61.43

Email : rondpointdeleurope@century.fr

Site internet: century21rondpointdeleurope.com

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21

century21.fr

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

2/Commercial ou professionnel: 15 % TTC du loyer annuel hors charges et hors taxes
(A la charge du bailleur et/ou du locataire selon convention)

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

> HONORAIRES DE GESTION

EN OPTION : **LA GARANTIE DES LOYERS IMPAYES** comprenant :

DES GARANTIES CLAIRES :

VOUS SAVEZ PARFAITEMENT OÙ VOUS ALLEZ.

LOYERS IMPAYÉS DETORATIONS IMMOBILIERES PROTECTION JURIDIQUE

TROIS TYPES DE SERVICES :

- 1/ Service INITIAL : 6.5 %
- 2/ Service CONFORT : 7.5 %
- 3/ Service PRIVILEGE : 8.5 %

(Voir le détail des prestations dans le tableau ci-dessous)

L'ensemble des conditions générales et/ou particulières sont à consulter en agence.

SARL Rond Point de l'Europe au capital de 8.000 € - 504 377 284 RCS Sarreguemines Siège social: 38b, rue Mangin à BP 20221-57500 SAINT-AVOLD CEDEX - Tél.03.87.00.00.21 Carte professionnelle portant la mention « Transaction sur immeubles et fonds de commerce * Gestion immobilière » numéro CPI 5704 2018 000 025 892, délivrée par la Chambre d'industrie et de Commerce de METZ -57, Caisse de garantie FNAIM-CGAIM: 89, rue La Boétie à 75008 PARIS ; numéro d'adhérent 40 804 C – G : 120 000 euros T : 120 000 euros Numéro de TVA intracommunautaire: FR 55 504 377 284

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
<i>En % HT de l'encaissement</i>	6.5 %	7.5 %	8.5 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, édition des quittances, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Apurement de charges et décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges récupérables	●	●	●	
Tenue de la comptabilité du Bailleur	●	●	●	
Reddition mensuelles des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)		●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●			
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs et entretiens des équipements de chauffage : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	

PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	90 € TTC
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du bailleur)	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	90 € TTC par an et par lot
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux (jusqu'à 5000 € TTC)	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Etat des lieux de sortie	○	●	●	3€ TTC / m ²
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Assurance Garantie des Loyers	○	○	○	2,20 %TTC des sommes encaissées
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	80 € TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte (Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%)

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société. **Barème établi au 22 Décembre 2021**

SARL Rond Point de l'Europe au capital de 8.000 € - 504 377 284 RCS Sarreguemines Siège social: 38b, rue Mangin à BP 20221-57500 SAINT-AVOLD CEDEX - Tél.03.87.00.00.21 Carte professionnelle portant la mention « Transaction sur immeubles et fonds de commerce * Gestion immobilière » numéro CPI 5704 2018 000 025 892, délivrée par la Chambre d'industrie et de Commerce de METZ -57, Caisse de garantie FNAIM-CGAIM: 89, rue La Boétie à 75008 PARIS ; numéro d'adhérent 40 804 C – G : 120 000 euros T : 120 000 euros Numéro de TVA intracommunautaire: FR 55 504 377 284